



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Après l'admission en 2016 d'Haïti comme observateur au Fonds Caribéen pour la Biodiversité (CBF), des consultations ont été entreprises par le Ministère de l'Environnement (MDE) auprès de ses partenaires institutionnels et des organisations de la société civile en vue de mettre en place un mécanisme financier permettant de faire face à certains défis dans la conservation de la Biodiversité en Haïti. Le MDE, en coopération avec des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont The Nature Conservancy, le CBF, KFW, la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, le PNUD, l'UNEP et plusieurs organisations de la société civile environnementale haïtienne, a entamé en 2017, le processus devant aboutir à la création du Fonds Haïtien pour la Biodiversité afin de doter le secteur d'un instrument de financement des projets de développement durable, de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Le 22 octobre 2018, une entité répondant aux critères précédemment mentionnés a été créée. La Fondation dénommée Fonds Haïtien pour la Biodiversité (FHB) est constituée et organisée conformément à la loi du 23 juillet 1934 modifiée en partie par celle du 19 septembre 1953 sur la réglementation du régime des Fondations en Haïti.

Le FHB est une institution de financement durable de la biodiversité et de l'environnement.

Le FHB a pour mission de soutenir la conservation de la biodiversité marine et terrestre en Haïti, avec et au bénéfice des populations, en fournissant un financement durable, régulier et de long terme aux acteurs performants. Il est indépendant de l'État, apolitique, philanthropique et orienté vers les résultats et le partenariat. C'est une organisation à but non lucratif qui jouit de la personnalité juridique et de tous ses attributs.

1.1. LES OBJECTIFS DU FHB SONT LES SUIVANTS :

1. Soutenir la conservation des zones (aires protégées) de ressources prioritaires pour la biodiversité naturelle ;
2. Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de préparation et d'exécution de programmes et projets de conservation de la biodiversité et du développement durable en Haïti ;
3. Supporter des activités de développement durable générant des bénéfices tangibles à la fois pour les communautés locales haïtiennes et pour la biodiversité en Haïti ;
4. Développer des synergies entre les différents acteurs permettant de mobiliser les fonds nécessaires à la conservation de la biodiversité et au développement durable en Haïti ;
5. Soutenir la sensibilisation de la communauté sur les programmes de conservation de la biodiversité et d'éducation relative à l'environnement ;
6. Assurer la pérennité de ses ressources ;
7. Fournir des appuis financiers à toute organisation œuvrant pour sa mission ;
8. Entreprendre toute autre activité qui se rapporte à sa mission.

1.2. CONTEXTE & BESOIN

Au cours des deux dernières années, le Fonds Haïtien pour la Biodiversité (FHB) a octroyé des subventions à des acteurs locaux qui travaillent pour la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. Ces subventions ont bénéficié à des ONG locales, des associations communautaires et des institutions académiques. Elles permettront de préserver des écosystèmes importants, comme les forêts, les zones humides et les écosystèmes côtiers.

Mais avec plus de subventions, les projets sont devenus plus complexes et plus diversifiés. Il y a aussi plus de parties prenantes à impliquer. Le FHB doit donc suivre de près et évaluer régulièrement les projets en cours.



Il est impératif que les fonds soient bien dépensés et que les projets donnent les résultats espérés, en mesurant leur impact sur l'environnement et la vie des communautés. La transparence et la redevabilité vis-à-vis des financeurs et partenaires sont essentielles.

Grâce à un spécialiste en suivi et évaluation, le Fonds Haïtien pour la Biodiversité (FHB) peut faire des choix judicieux, minimiser les risques et assurer la durabilité de ses initiatives. Le FHB vise à assurer un financement continu des projets de conservation de la biodiversité en Haïti, en tenant compte du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques.

En étroite collaboration avec le Directeur Exécutif et le conseiller juridique et sous la supervision du conseil de direction, le Consultant fournira la prestation suivante

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU POSTE

Le/la Chargé(e) de Suivi et Évaluation a pour mission de concevoir et de gérer un système de mesure de la performance, de l'impact et du succès des projets financés par le FHB. Il/elle veillera à l'efficacité et à la transparence des programmes et fournit des analyses d'évaluation détaillées aux dirigeants et donateurs. Il/elle jouera un rôle clé dans la réalisation des objectifs stratégiques du FHB. Sa capacité à développer un dispositif de suivi précis, à évaluer l'impact des initiatives et à proposer des recommandations pertinentes est essentielle pour soutenir la conservation de la biodiversité en Haïti.

3. RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

3.1. ÉTABLISSEMENT DU SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Conception du cadre de suivi et d'évaluation : Développer et mettre en place un système de suivi et d'évaluation complet, incluant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour suivre le progrès et l'impact des projets, aligné sur les standards internationaux et les objectifs stratégiques du FHB.
- Création des méthodes de collecte de données : Élaborer et normaliser des méthodologies de collecte de données qui garantissent une gestion efficace des informations acquises pendant la durée des projets.
- Formation des stakeholders : Instruire les membres du FHB et les partenaires exécutants à manier les outils de suivi et d'évaluation pour garantir la justesse et la mise à jour des données.

3.2. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES PROJETS FINANCÉS

- Effectuer des évaluations continues, y compris des missions sur le terrain, afin d'apprécier leur impact en se référant aux objectifs et indicateurs prédéfinis.
- Générer périodiquement des rapports décrivant les performances et accomplissements des projets, soulignant les préconisations pour optimiser l'efficacité des programmes.
- Travailler en synergie avec les organisations collaboratrices pour assurer la conformité des projets aux critères de surveillance et d'évaluation.

3.3. CONTRÔLE FINANCIER ET AUDIT

- Contrôler que les projets sont réalisés en respectant les budgets attribués et en s'assurant de l'adéquation des dépenses avec les obligations du FHB et des financeurs.
- Contrôle des audits : Diriger les audits internes et externes pour garantir l'intégrité et la bonne gouvernance des fonds octroyés aux projets.

3.4. AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES PARTENAIRES

- Décerner les manques de compétences chez les partenaires et organiser des formations ciblées en matière de suivi et d'évaluation.
-



- Programmer des sessions de formation pour perfectionner la gestion des projets par les intervenants locaux.

3.5. COMMUNICATION ET REPORTING

- Instaurer un dispositif de communication tant interne qu'externe pour diffuser les constats des évaluations auprès de toutes les parties concernées (bailleurs, communautés locales, organismes gouvernementaux).
- Orchestrer la création du rapport annuel du FHB en mettant en avant les résultats atteints, les défis rencontrés et les suggestions pour l'année suivante.

3.6. DURABILITÉ DES RESSOURCES ET LEVÉE DE FONDS

- Rechercher activement de nouvelles opportunités de financement pour assurer la pérennité économique des initiatives.

4. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

4.1. QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES

- Diplôme universitaire en statistiques, économie, gestion de projets, environnement ou un domaine connexe.
- Une spécialisation en suivi et évaluation serait un atout majeur.

4.2. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Minimum de 3 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire de suivi et évaluation de projets, idéalement dans le secteur de la conservation de la biodiversité ou du développement durable.
- Expérience dans la gestion de projets financés par des bailleurs internationaux et dans la rédaction de rapports techniques destinés aux donateurs.

4.3. COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Maîtrise des outils et logiciels de suivi et évaluation (SPSS, Excel, logiciels de gestion de projets, etc.).
- Solides compétences analytiques et capacité à transformer des données brutes en informations exploitables pour la prise de décision.
- Maîtrise des normes internationales de suivi et d'évaluation (cadre logique, indicateurs SMART, etc.).

4.4. COMPÉTENCES PERSONNELLES

- Excellentes capacités organisationnelles et rigueur dans le suivi des tâches assignées.
- Aptitude à travailler en équipe et à coordonner plusieurs acteurs de manière simultanée.
- Compétences en communication orale et écrite en français, créole et anglais.

5. CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONTRAT

- Contrat à durée déterminée de 12 mois, renouvelable selon les performances évaluées annuellement.
- Basé(e) à Port-au-Prince, avec des déplacements réguliers dans les zones d'intervention du FHB.

6. PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent soumettre un dossier complet comprenant :

- Un curriculum vitae à jour
- Une lettre de motivation détaillant leur intérêt pour le poste
- Des copies des diplômes et certificats pertinents

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 6 septembre 2024 à l'adresse courriel suivante : passation_marches@biodiversite.ht.